



TUTORIEL

BIEN *PRÉPARER* VOTRE *CHALLENGE*





Vous allez ***prochainement*** participer à un ***challenge USCF*** ou de ***Comité USCF*** ?

Voici quelques ***règles et conseils***
pour bien le préparer et ne rien oublier

1 Documents obligatoires

Documents obligatoires à présenter lors de votre arrivée sur le challenge :

***Licence et certificat
médical***

+

Carte d'identité SNCF *

ou

***Facilité de circulation pour les
ayants-droits ****

ou

***D'une attestation de scolarité
ou de la carte d'étudiant ****

En cas de non présentation de ces documents, votre participation pourra être annulée par le représentant du Comité Directeur de comité ou USCF.

*** Carte d'identité SNCF**

(Pass Carmillon) ou d'une attestation délivrée par le CSE, le CASI – le CCGPF de la SNCF – de l'USCF (En cas de litige, votre attestation de résidence d'emploi (agent) ou de domicile (retraité).

ou *** Facilité de circulation pour les ayants-droits**

ou *** D'une attestation de scolarité ou de la carte d'étudiant** (Pour les enfants majeurs célibataires des personnels de la SNCF – du CSE, le CASI, CCGPF de la SNCF – de l'USCF)

Informations sur la Licence

La licence doit être délivrée par une Fédération Sportive reconnue par le Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.).
(Cf RI-Statuts de l'USCF).

Vous avez le choix entre

- Une licence fédérale* de la discipline choisie

- Une licence délivrée par un de nos partenaires* :

- Licence annuelle omnisports FSGT valable un an
- Licence découverte FSGT (CIP) valable 3 jours pour la pratique sportive
- Licence FFCO valable un an UNIQUEMENT pour les techniciens

Cette licence doit être validée pour la saison en cours.

Nous vous encourageons à prendre une licence dans un club cheminot le plus proche de chez vous.

Vous pouvez demander l'annuaire des clubs cheminots auprès de votre Comité.



***La licence fédérale de la discipline choisie** : les tarifs sont aléatoires suivant les fédérations. Elle n'est valable QUE pour le sport concerné (ex : Licence FFF valable uniquement pour le foot). Aujourd'hui pratiquement toutes les fédérations ont le certificat médical inclus dans la licence donc il n'est pas à présenter lors de l'événement.

*** La licence omnisports annuelle (ex : FSGT, UFOLEP, FFCO)**: cette licence vous permettra la pratique de plusieurs disciplines, à condition de présenter un certificat médical, avec la mention "en compétition", pour la discipline pratiquée lors du challenge. Le tarif varie suivant le club et la région.
ATTENTION : Sur les challenges de comités & USCF, la licence FFCO ne permet pas la compétition et n'est valable que pour les techniciens.

*** La carte initiative populaire FSGT (ou CIP)**, d'une durée de 72h (qui couvre la durée d'un challenge), elle peut permettre de participer à la discipline choisie. Même condition que pour la précédente, présenter un certificat médical valable.



Le Certificat médical

Il sera demandé, pour les licences omnisports devant présenter un certificat médical de non contre-indication à la discipline sportive pratiquée lors du challenge ou un questionnaire de santé CERFA QS-Sport 15699-01.

Celui-ci sera à remplir obligatoirement lorsque le certificat médical sera dans sa seconde et troisième année vis-à-vis de sa date d'édition.

Ce questionnaire devra être présenté lors de la vérification par le membre CD USCF ou par le membre CD de Comité lors du contrôle des documents à votre arrivée.

2

Comment se déroule un challenge ?

- **Tout challenge à un début et une fin officielle.** Pour cela vous aurez les heures et lieux de prise en charge et fin de prise en charge. Très souvent, pour le lieu, il s'agit de la gare la plus proche.
- Dans la période officielle du challenge, **tous les déplacements sont assurés par l'USCF** (minibus, car, train, à pieds...).
- Tous les frais inhérents au challenge (hébergement, restauration officielle, pratique sportive...) sont pris en charge par l'USCF. **Vous ne payez que la participation forfaitaire.**
- Vous êtes hébergés selon les plans de chambres établis par le secrétaire organisateur.

Il y a des moments clés et obligatoires sur un challenge : le contrôle des documents lors de votre arrivée, le discours d'accueil du membre CD, les repas, les temps de pratique sportive, les moments conviviaux, la remise des récompense.

***Un challenge USCF ou de Comité, c'est une aventure sportive et humaine.
A chacun d'entre nous de rendre ce temps d'entreprise financé le plus agréable possible.***

Les différentes fonctions sur un challenge

- ***Secrétaire organisateur*** : en charge de l'organisation générale du challenge. Il n'est pas présent sur la totalité des challenges qu'il organise, mais il se déplace généralement sur les grosses organisations.
- ***Représentant CD USCF ou de Comité*** : représente le comité de direction lors des challenges auprès des sportifs, des techniciens et des différentes instances :
 - Assure le respect du programme,
 - Collecte les éléments pour la rédaction et distribution des CS.
 - Veille au respect de l'éthique sportive lors du challenge.
 - En cas de comportement inadéquat, il est chargé de contacter le président de l'USCF qui est le seul à mettre en place la suspension éventuelle à titre conservatoire d'un participant.

DTN (Dirigeant Technique National) :

Il est le lien entre le secrétaire organisateur, le membre CD national et les entités sportives, il assurera la cohésion de tous les aspects techniques.

Il est le responsable du bon déroulement technique du challenge et en assure le suivi sportif ainsi que le classement final

Il est le responsable du comportement de l'ensemble des participants dans et en dehors des enceintes sportives.

DTC (Dirigeant Technique de Comité) :

- Sur le challenge de comité/ USCF :

- Il est le lien entre le membre CD du comité et les entités sportives, il assurera la cohésion de tous les aspects techniques.
- Il est le responsable du bon déroulement technique du challenge.
- Il est le responsable du comportement de l'ensemble des participants / délégation dans et en dehors des enceintes sportives.

Les coaches/sélectionneurs : en charge de constituer la meilleure équipe et la guider pour atteindre les objectifs sportifs du comité. Parfois c'est le DTC, parfois c'est une autre personne. En lien permanent entre les sportifs et son DTC. Si c'est un sélectionneur national, il sera en charge d'observer tous les participants afin de constituer une équipe de France USCF en vue d'un- championnat/rencontre international

Les Arbitres/Techniciens/ Jury : veillent au bon déroulement d'une épreuve, décident si les règles du jeu sont respectées ou non et appliquent les sanctions éventuelles.

L'arbitre est celui qui tranche et son rôle fait l'objet d'un accord tacite : on respecte ses décisions.

Les Sportives/Sportifs : participent à la compétition.

3 Arrivée/Départ /Désistement

Les arrivées tardives et les départs anticipés ne sont pas admises sur les challenges.

En cas de départ anticipé, les prestations non prises seront facturées. En cas de non-règlement de celles-ci, la personne sera suspendue de toute activité de l'USCF.

Tout désistement en amont du challenge, sauf sous présentation d'un justificatif pour :

- un refus de CS (avec preuve de la demande de CS datée d'au moins un mois avant le début du challenge)
- un arrêt de travail
- une blessure (par un certificat/attestation médical)
- un motif familial impérieux et justifié

entraînera la facturation de la prestation globale.

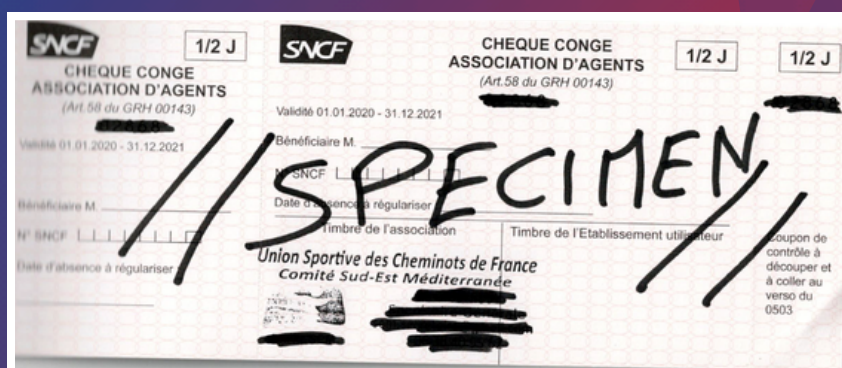
En cas de retard sur votre moyen de transport le jour du challenge, merci de prévenir au plus tôt un des responsables du challenge (coordonnées dans le programme).

4 CHÈQUE CONGÉ ASSOCIATION D'AGENT

- Le rassemblement est couvert en Chèque Congé selon la durée.
- Seules les périodes de travail sont couvertes en Chèques Congés Association D'Agents.
- Toute blessure contractée au cours des épreuves ou des trajets ne pourra être considérée comme un accident de travail (RH0143 article 58).
- Les congés personnels, les repos périodiques, les TC ne seront pas compensés (RH0143 article 158). Les jours fériés ne sont pas couverts en CS (RH0143 article 8).

Les chèques congés vous seront distribués à la fin du challenge par le membre CD national ou de comité.

Le bureau de l'USCF se réserve le droit d'annuler ou d'ajourner un challenge national ou de comité en cas de nécessité.



5 Informations diverses

- **TRANSPORTS** : Aucune réservation de train ou autre ne sera faite, ni remboursée par le comité. L'USCF décline toute responsabilité en cas d'utilisation de votre véhicule. Tout rapatriement d'un centre de soin au domicile n'est pas pris en charge par l'USCF.
- **ACCOMPAGNATEURS** : Les accompagnateurs ne sont pas pris en charge par l'USCF.
- **REGIMES ALIMENTAIRES** : Sauf contre indication médicale, aucun régime particulier ne sera pris en compte.
- **EAU** : Chaque sportif doit amener son propre contenant. Pour raison écologique, l'USCF n'achètera pas de bouteille d'eau. Nous serons garant que vous puissiez avoir accès à un point de distribution d'eau potable sur site.
- Ayez une **tenue sportive adéquate** à la bonne pratique du challenge. Certaines disciplines imposent un code vestimentaire, il est de votre ressort d'en avoir connaissance.
- Apportez votre **nécessaire de toilettes** : serviettes et gels/savons douches.
- L'USCF informe chaque participant sur ses manifestations à l'intérêt de souscrire une couverture individuelle couvrant les dommages corporels subis.



LA CHARTE ETHIQUE DE l'USCF

L'UNION SPORTIVE DES CHEMINOTS DE FRANCE (U.S.C.F.) est une association qui a été fondée en 1928. Elle a, notamment, pour but :

- de créer un lien national entre les Sociétés Sportives Cheminotes, et encourager leur développement ;
- de répandre le goût du sport, de le promouvoir à travers toutes ses formes de pratique (sports de haut niveau, compétitions, sports loisirs, inclusion des PSH) parmi les Cheminotes et les Cheminots.

Ces objectifs louables doivent être atteints dans le respect d'une éthique qui ne souffre pas de compromis. Les évolutions sociétales, progressives comme régressives, imposent à l'USCF de réaffirmer les principes qu'elle entend défendre et faire appliquer par l'ensemble de ses membres.

L'USCF s'inspire, notamment, de la charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport de l'UNESCO et de la charte d'Éthique et de déontologie du sport français pour la présente réécriture de sa charte de bonne conduite.

L'USCF s'inscrit dans le respect des principes républicains et des valeurs du sport

Une pratique sportive respectueuse des valeurs véhiculées par l'USCF

Les activités physiques et sportives se pratiquent dans le respect des principes républicains tels qu'ils sont proclamés par la Constitution du 4 octobre 1958 et exprimés par la devise de la République : « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Quel que soit son mode de pratique, le sport repose sur des valeurs et sur un esprit qui sont enseignés, promus et défendus par tous ceux qui le pratiquent et contribuent à son développement.

La laïcité fait partie des principes républicains. Elle est respectée dans l'enseignement et la pratique du sport, lieu du « vivre-ensemble ».

Une pratique sportive par l'USCF qui refuse les discriminations

Le refus de toute forme de discrimination, quelle qu'en soit la nature, est au cœur des valeurs du sport. Ces valeurs excluent en particulier toute « distinction d'origine, de race ou de religion », au sens de l'article premier de la Constitution, mais aussi toute distinction en fonction du sexe, du genre, de l'orientation sexuelle ou de l'apparence physique. Accepter la diversité, être ouvert aux autres, promouvoir l'égalité des chances, avoir le souci de la cohésion et de la participation de tous aux projets collectifs sont des références



LA CHARTE ETHIQUE DE l'USCF

permanentes pour tous ceux qui pratiquent le sport et animent ou encadrent des activités sportives.

Une pratique sportive loyale, respectueuse et porteuse de valeurs de l'USCF

L'esprit sportif repose sur l'honnêteté, la solidarité et le respect des règles. Il appelle à être intègre et loyal, altruiste et fraternel, tolérant et bienveillant. Il refuse toute forme de violence et de harcèlement de quelque nature que ce soit. Il valorise l'engagement, dans le respect de sa propre personne et de celle d'autrui. Veillant à l'égalité des chances, il porte une attention particulière à ceux qui rencontrent le plus de difficultés ainsi qu'aux personnes vulnérables, notamment les mineurs et les personnes en situation de handicap. Il contribue pleinement à l'éducation, à la santé et à l'intégration.

Le respect implique des devoirs de courtoisie et de réserve, qui sont nécessaires pour préserver l'intégrité morale et physique de chacun : ni prosélytisme, ni provocation, ni hostilité, ni dénigrement, ni violence verbale, physique, psychologique, sexuelle ou sexiste. Il incombe à tous de signaler les comportements contraires à ces devoirs.

Le respect de soi s'exprime dans le désir d'une pratique saine du sport, dans l'exigence de la maîtrise de soi et de ses émotions, dans le soin porté à son apparence, à sa tenue et à son langage, ainsi que dans le souci de préserver son corps et sa santé.

Le fair-play signifie bien plus que le simple respect des règles et le rejet de toute forme de tricherie. Il inclut également l'acceptation de la défaite et la reconnaissance du mérite de l'adversaire. Il est un lien vertueux entre tous les acteurs du sport et recouvre les notions d'amitié, de cohésion et de solidarité, de respect et de partage de l'idéal sportif.

Les pratiquants et les encadrants de la discipline prennent soin des infrastructures, des équipements et de tous les matériels affectés à sa pratique dans les clubs, sur les lieux d'entraînement ou de compétition mais aussi dans les moyens et infrastructures utilisée pour s'y rendre et y demeurer.

Le respect du corps et de son intégrité, les règles d'hygiène et de propreté corporelle, la ponctualité, la modération dans l'expression des opinions, la non-discrimination, l'assistance aux personnes en cas de nécessité, la prohibition des méthodes et produits dopants, le refus de la tricherie (corruption, manipulations des résultats) par tous les moyens, le respect des adversaires en cas de blessure, s'imposent aux pratiquants.

Toutes ces règles, à portée normative, sont d'abord des règles de vie que le sport a pour objectif de promouvoir et que l'USCF entend voir appliquer par tous et pour tous.

Validée au Comité Directeur de l'USCF du 11/06/2026